

DECRET N° _____ /INTERPPS/DGFP-DGPF
portant promotion au titre de l'année
1985, de Monsieur TEGULOU (Raphaël), Ingé-
nieur Statisticien en Chef, des Cadres de
la Catégorie I, Hiérarchie I des Services
Techniques (Statistique)

(/ I S A S :

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 76/84 du 7-12-84 portant ratification de l'ordonnance
n° 019/84 du 23-6-84 portant modification de certaines dispositions de la
Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 15/62 du 3-2-62 portant Statut Général des Fonction-
naires ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-60 fixant le règlement sur la Solde
des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 62/430/FP du 9-5-62 fixant le régime des rémunéra-
tions des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 62/497/FP du 5-6-62 fixant les Catégories et Hiérar-
chies des Cadres créés par la Loi n° 15/62 du 3-2-62 portant Statut Général
des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 63/410 du 12-12-63 portant Statut Commun des Func-
tionnaires du Personnel Technique des Services de la Statistique ;
Vu le Décret n° 65/470 du 25-6-65 réglementant l'avancement des
Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62/496 FP du 5-6-62 fixant les échelonnements indi-
ciaires des Fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
Vu le Décret 62/496/FP du 5-6-62 relatif à la nomination et à la
révocation des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 80/630 du 27-12-80 portant déblocage des avancements
des Agents de l'Etat ;
Vu le Décret n° 84/856 du 8-6-84 portant nomination du Premier
Ministre ;
Vu le Décret n° 85/1423 du 7-12-85 portant nomination des Membres
du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 85/1434 du 17-12-85 portant organisation des inté-
rim des Membres du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 85/260 du 05-03-85 déterminant le circuit d'approba-
tion des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situa-
tions administratives des Agents de l'Etat ;
Vu le Décret n° 86/521 _____ /INTERPPS/DGFP-DGPF du 19/4/86,
portant inscription au tableau d'avancement, au titre de l'année 1985, de
Monsieur TEGULOU (Raphaël), Ingénieur Statisticien en Chef, des Cadres de la Caté-
gorie I, Hiérarchie I, des Services Techniques (Statistique).

ARTICLE 1er. - Monsieur MEFOULOU (Raphaël), Ingénieur Statisticien en Chef de 1er Echelon, des Cadres de la Catégorie A, Hiérarchie Index Services Techniques (Statistiques), en Service à l'IFORD (Cameroun), est promu au titre de l'année 1985 au 2^e Echelon de son grade pour compter du 25-07-85 ACC = Néant

ARTICLE 2.- Le présent décret, qui prendra effet tant du point de vue de l'annexion que de la solde, pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera ~~ann-~~
~~ci-après~~ publié au ~~BO~~ et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 19 AVRIL 1936

Par le Premier Ministre.

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

Bernard CCMSC HILSON. -

Ange Edouard POUNGUI.—

AMPLIFICATIONS :

JORPC	1
DGFP/DGFCB	2
DGB	2
DCF	2
MP	2
Dossier CMB	3
Dossier DGFP	3
Intérêts	1
SGG/BC	1
BST/DGFP	2/20